Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 9 (1963)

Heft: 9

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTON DE BERNE

« SAUVEZ LES FRANCHES-MONTAGNES »

Le Comité d'action contre l'établissement d'une place d'armes a organisé aux Genevez, les journées « Sauvez les Franches-Montagnes ». Cette manifestation a attiré 8.000 à 10.000 personnes.

Au cours d'une conférence de presse tenue sous la présidence de Me Jacques Gigandet, Député, Président du Comité d'Action, M. Robert Straehl, instituteur, fit l'historique de la question. Puis Me André Cattin énuméra les raisons d'ordre économique et politique qui militent contre l'installation de la place d'armes, laquelle serait contraire au développement de l'agriculture et de l'industrie, aussi bien que du tourisme. M. Maurice Beuret, Président de la Société d'Agriculture des Franches-Montagnes, exprima ensuite les inquiétudes des éleveurs francmontagnards devant le projet du Département militaire fédéral. Enfin, M. Paul Jubin, professeur, rappela que les francmontagnards étaient fermement décidés à défendre leur patrimoine, l'âme et le caractère rare de leur petite patrie, contre toute détérioration irrémédiable. Ils sont déterminés, annonça M. Jubin, à lancer, au besoin, une initiative fédérale visant à placer le plateau francmontagnard sous protection spéciale.

La manifestation s'est poursuivie l'après-midi, dans les pâturages avoisinant les Genevez. M° Jacques Gigandet, Mlle Régine Boillat, institutrice, le peintre Coghus, artiste bâlois établi aux Franches-Montagnes depuis une trentaine d'années, et un jeune Tessinois prirent encore la parole. On remarquait dans la foule de nombreux drapeaux jurassiens, ainsi que des pancartes portant des inscriptions telles que : « Jamais de place d'armes », « Sauvez les Franches-Montagnes », « Les droits communaux sont bafoués. ».

MAISON SUISSE A LA CITE UNIVERSITAIRE DE PARIS

Le Comité et le Conseil de la Fondation suisse à la Cité universitaire de Paris se sont réunis à Berne sous la présidence de M. F. Brunner, professeur aux Universités de Berne et de Neuchâtel.

La Maison suisse a été fréquentée, au cours de l'exercice écoulé, par 58 étudiants suisses, auxquels viennent s'ajouter une trentaine d'étudiants étrangers originaires de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique, de Grèce, du Mexique, d'Autriche, de Hongrie, du Japon, du Liban, de Mauritanie, du Togo et du Vietnam. Pour chaque étudiant étranger accueilli à la Maison suisse, un étudiant suisse trouve place dans une Fondation étrangère. Cette façon de procéder est conforme à l'esprit même

de la Cité universitaire de Paris, qui vise à une meilleure entente entre les peuples.

Le rapport annuel du directeur de cette Maison suisse est présenté sous la forme d'un Bulletin qui contient des travaux d'étudiants résidents, sur des sujets variés: M. Peter Grotzer y examine un point d'histoire de la littérature et de la pensée catholiques, M. Robert Kopp tente de résoudre un problème de datation par les méthodes de la critique interne, tandis que M. Toufik Seydoun offre une étude très spécialisée de technique monétaire.

Le Secrétariat de la Fondation est assumé par le Secrétariat des Suisses à l'étranger de la N.S.H. à Berne.

CONVENTION SUR L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE D'EMOSSON ENTRE LA SUISSE ET LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Ministre plénipotentiaire Bindschedler, juriconsulte du Département politique fédéral, et M. Jordan, ministre plénipotentiaire au ministère français des Affaires étrangères, ont procédé, le 23 août 1963, à Sion, à la signature d'une convention entre la Suisse et la France au sujet de l'aménagement hydroélectrique d'Emosson. Cette convention a pour objet d'assurer l'utilisation en commun de la force hydraulique de cours du Valais et de la Haute-Savoie ainsi que le partage de l'énergie produite. L'aménagement d'Emosson constituera une importante contribution à l'approvisionnement des deux pays en énergie électrique. La réalisation de cet ouvrage nécessitant une rectification de la frontière Franco-Suisse, les représentants des deux états ont procédé également à la signature d'une convention qui prévoit un échange de territoires d'égale surface. En vertu de cet accord, la France cède à la Suisse une parcelle de terrain d'environ 12 hectares dans le secteur de Chatelard, où sera implantée une centrale.

Ces deux conventions ont été signées sous réserve de ratification. Du côté suisse, elles seront soumises prochainement à l'approbation des Chambres fédérales

BOURSES D'ETUDES MUSICALES 1964

L'Association des Musiciens Suisses et la Fondation Kiefer-Hablitzel décerneront à nouveau au printemps 1964 des bourses d'études à de jeunes musiciens pour leur permettre de continuer ou d'achever leurs études musicales en Suisse ou à l'étranger. La limite d'âge des candidats est fixée à 25 ans au plus pour les instrumentistes et de 28 ans au plus pour les chanteurs et les compositeurs. Les examens auront lieu les 8, 9 et 10 février 1964 à Berne. Le règlement et une formule d'inscription seront envoyés gratuitement aux intéressés par le secrétariat de l'Association des Musiciens Suisses, case postale 31, Lausanne 13, tél. (021) 26-63-71, ou par le secrétariat de la Fondation Kiefer-Hablitzel, Storchengässchen 6, Berne, tél. (031) 2-48-54. Le délai d'inscription est fixé au 30 novembre 1963 au plus tard.

COMMUNAUTE DE TRAVAIL BERNE-JURA

La Communauté de travail Berne-Jura a publié, en allemand seulement, le texte qui suit, et dont voici la traduction officielle :

A l'occasion de son Assemblée générale ordinaire, tenue à Berne, l'association pour l'entente entre Berne et le Jura, après discussion approfondie, a décidé de constituer une « Communauté de travail Berne-Jura ». Pour remplacer le Président sortant, l'ancien député au Grand Conseil, Werner Bickel, le conseiller national Walo von Greyerz a été élu à l'unanimité.

La Communauté de travail Berne-Jura se donne pour but d'informer de façon objective l'opinion publique suisse sur les conditions qui existent vraiment dans le Jura bernois ainsi que sur les relations du canton de Berne avec sa partie jurassienne. L'assemblée a eu à cette occasion une discussion approfondie sur la situation actuelle dans le Jura. En accord avec les déclarations du conseiller fédéral F. F. Wahlen, à Saignelegier, elle a déploré que les séparatistes extrémistes croient aujourd'hui pouvoir atteindre leurs buts par la terreur et les incendies criminels. La Communauté de travail est toutefois aussi préoccupée par le développement pris par la discussion publique, dans laquelle des affirmations, depuis longtemps déjà réfutées, sont sans cesse reprises, qui placent sous un faux jour les relations entre le vieux canton de Berne et le Jura. La Communauté de travail Berne-Jura constate que tous les problèmes que peut soulever l'existence d'une minorité linguistique peuvent être résolus par une discussion objective et par les moyens démocratiques, et elle est disposée à y apporter sa contribution.

UN CLOCHER S'ECROULE A BUREN-SUR-L'AAR

Dernièrement, le clocher de Buren-sur-l'Aar, qui est actuellement en réparation, s'est effondré dans un terrible fracas. Une partie de la tour est tombée sur l'église. Le chœur de l'église, qui est sous la protection des monuments, a été en partie détruit. On ne peut pas encore évaluer le montant des dégâts.

COUVERTURE-PLOMBERIE
Installations sanitaires

Louis MAGNENAT

Ateliers :

19, passage Foubert

Bureaux :

4 bis, rue des Peupliers PARIS-13°

Téléph. : GOBelins 22-12 N° d'Ent. 333.75.113.0065 R.M. Seine 5896.63.75 C.C. Postaux

HOTEL OXFORD & CAMBRIDGE

11-13, rue d'ALGER (TUILERIES - PI. VENDOME)

Le rendez-vous des touristes et des hommes d'affaires suisses

Tél. : OPE. 28-45 Télégr. : OXFORTEL

LES CHEMINS DE FER REGIONAUX TESSINOIS ANALYSES PAR UN HEBDOMADAIRE FRANÇAIS

La « Vie du Rail », organe des cheminots français dont le tirage dépasse 200.000 exemplaires, publie un long reportage illustré consacré aux chemins de fer régionaux du Tessin, soit aux lignes Lugano-Cadro-Dino, Lugano-Tesserete, Lugano-Ponte-Tresa, lignes du Monte-Genoroso, Locarno-Domodossola, Locarno-Bignasco, Bellinzona-Mesocco et Biasca-Acquarossa. Chaque ligne est analysée en détail et toutes les caractéristiques sont données sur le mode de traction utilisé. De nombreuses photographies, dont une partie sont en couleurs, mettent, enfin, en évidence les beautés naturelles du Tessin.

UNE NOUVELLE COLONIE D'HABITATIONS POUR PERSONNES AGEES A BIENNE

Le conseiller national Walter Koenig, Président de la Fondation « Pour l'assistance aux personnes âgées de la ville de Bienne », a inauguré une nouvelle colonie d'habitations dans le quartier de Boujean. Cette deuxième colonie d'habitations pour personnes âgées de Bienne comprend 24 appartements d'une chambre et 8 de deux chambres, ainsi que divers locaux accessoires.

Il y a deux ans, les citoyens de la ville de Bienne avaient voté, à une grosse majorité, un crédit d'ouvrage de 965.000 F pour la construction de la colonie. De plus, la ville s'engagea pour une prise en charge d'une première hypothèque d'un montant de 325.000 F et mit gratuitement à la disposition de la Fondation le terrain à bâtir.

DECES DE M. FRITZ STRICH

M. Fritz Strich, ancien professeur ordinaire de langue et littérature allemandes à l'Université de Berne, est décédé à Berne à l'âge de 81 ans, à la suite d'une longue maladie.

Né le 13 décembre 1882 à Kænigsberg (Allemagne orientale), Fritz Strich suivit les cours du Gymnase de Kænigsberg, puis étudia aux Universités de Berlin, Fribourg-en-Brisgau, Bonn et Munich, où il passa son doctorat en philosophie en 1905. Cinq ans plus tard, il était nommé privat docent et, en 1915, professeur extraordinaire à l'Université de Munich. En 1929, on lui avait confié la chaire de littérature allemande à l'Université de Berne.

Parmi ses ouvrages les plus importants, citons « Grillparzers Aesthetik » (diss. 1905), « La mythologie dans la littérature allemande » (1910), « Le style lyrique du XVII° siècle » (1916), « Schiller, sa vie, son œuvre, poésie et civilisation » (1928), « Gæthe et la littérature mondiale » (1946), « Le poète et le temps » (1947), « Gæthe et la Suisse » (1949) et « Homunculus » (1949). Fritz Strich reçut en 1932 la médaille Gæthe, en 1952 la plaquette Gæthe et en 1962 le prix de littérature de la ville de Berne.

Il était en outre membre de l'Académie Gæthe de São-Paulo (Brésil) et de l'Académie allemande pour la langue, la poésie de Darmstadt.

(Suite page 21).

L'A.V.S. ET LES ACCORDS SUR LA SECURITE SOCIALE AVEC L'ITALIE

Les Chambres fédérales doivent encore ratifier l'accord sur la sécurité sociale accordée par la Suisse et l'Italie à leurs ressortissants qui résident dans le pays partenaire. Cet accord se base sur le principe de l'égalité des traitements des nationaux des deux pays dans le secteur de l'A.V.S., de l'assurance-invalidité, ainsi que de l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels. Ce principe présente une grande portée, notamment en matière d'A.V.S., déclare l'Union Centrale des Associations Patronales Suisses dans son dernier rapport annuel. En effet chaque Italien qui paie des cotisations devient bénéficiaire d'une rente A.V.S. Du fait que le nombre des travailleurs italiens en Suisse représente déjà aujourd'hui entre le cinquième et le quart de tous les cotisants A.V.S. et qu'il se produit une rapide rotation dans leurs rangs, on en arrivera avec le temps à un effectif de rentiers qui atteindra celui des Suisses, voire le dépassera. Le groupe des rentiers italiens bénéficiera, dans une mesure importante, des cotisations de solidarité versées par les autres personnes exerçant une activité lucrative en Suisse. Ces travailleurs italiens font, en effet, partie des classes de revenu inférieur, qui bénéficient d'un traitement privilégié dans le système de l'A.V.S. D'autre part, les travailleurs étrangers sont en bonne partie des personnes jeunes, de sorte que le paiement des rentes n'interviendra que beaucoup plus tard. Il en résulte donc pour eux une capitalisation supé rieure à la moyenne, qui est de nature à enfler considérablement le fonds de l'A.V.S. Elle risque de créer l'impression erronée que l'A.V.S. regorge d'argent. Pour éviter une telle confusion, il serait opportun de sortir les travailleurs étrangers des comptes ordinaires de l'A.V.S.

L'AUTOROUTE DE LA GEMMI

Le Conseil d'Etat bernois soumet au Grand Conseil un rapport aux termes duquel il lui demande d'approuver l'octroi d'une concession pour construire et exploiter une route privée avec perception de taxes de passage conformément à une requête présentée par l'Association pour l'encouragement de la construction d'une route pour automobilistes par la Gemmi. Le Conseil d'Etat du Valais, canton sur lequel la route projetée aura une partie de son tracé, a accordé la concession. En revanche, de l'avis du Conseil fédéral, auquel « Pro Gemmi » avait demandé, en 1959, l'autorisation nécessaire pour le prélèvement des droits de péage, la conjoncture des constructions, la pénurie du personnel technique et de main-d'œuvre, ainsi que la situation du marché du capital, s'opposent à la réalisation du projet. Il convient d'ailleurs de relever que l'assemblée fédérale ne pourra se prononcer sur la question de perception de taxes qu'une fois la concession accordée.

Pro Gemmi prévoit la construction d'une liaison de 30 km. de longueur environ entre Kandersteg et Loècheles-Bains. La communauté d'action évalue les frais à 90 millions de francs environ. Ce montant devrait être financé par l'émission d'actions, pour un montant de 15 millions, et par un emprunt par obligations de 75 millions. Pour se faire une idée de l'importance du trafic et de l'échelonnement des taxes de passage, les initiateurs ont consulté diverses statistiques et des tarifs d'autres routes, telles que le Gross-Glockner et le Grand Saint-Bernard. Les tarifs sur la Gemmi seraient les suivants : voitures automobiles et autocars, 3 francs par siège, camions 30 francs par siège, véhicules à moteur à deux ou trois roues, par véhicule^e: 5 francs. La route serait ouverte au trafic pendant 180 jours avec une fréquence journalière de 1.700 autos, 50 autocars, 50 camions, 200 motos, scooters, etc., ce qui fait prévoir des recettes de l'ordre de six millions de francs par an.

Sur une longueur totale de 30 km, la route aurait 11 km sur territoire bernois et 19 sur territoire valaisan. Il y aurait six tunnels d'une longueur totale de 4,4 km et des galeries pour la protection contre la neige de 4 km. La chaussée, à deux voies, aurait 7,5 m. de largeur

AVOIRS EN SUISSE D'ETRANGERS OU D'APATRIDES

Le Département fédéral de justice et police rappelle qu'en vertu de l'arrêté fédéral du 20 décembre 1962, tous les avoirs en Suisse d'étrangers on d'apatrides dont on est sans nouvelles sûres depuis le 9 mai 1945 et dont on sait ou présumé qu'ils ont été victimes de persécutions raciales, religieuses ou politiques, doivent être déclarés dans les six mois à compter du 1er septembre 1963.

Les déclarations doivent être adressées à la Division fédérale de justice, Service des avoirs d'étrangers disparus, à Berne (Monbijoustrasse 11), qui tient des formules de déclaration à la disposition des intéressés.

PNEUMATIQUES POUR VEHICULES AUTOMOBILES MUNIS DE CRAMPONS ANTIDERAPANTS

Le Département fédéral de justice et de police, dans une circulaire aux cantons, relève que, depuis un certain temps, apparaissent sur le marché des pneumatiques pour véhicules automobiles, plus spécialement des pneumatiques d'hiver, sur lesquels des crampons (pointes ou ressorts métalliques) sont encastrés dans la bande de roulement. La question se pose de savoir si l'emploi de ces pneumatiques, appelés entre autres « pneus spike », peut être autorisé.

Les expériences et les essais faits ont démontré que la conduite sur des chaussées verglacées ou recouvertes d'une couche de neige durcie est plus sûre. Ces pneumatiques s'opposent efficacement au dérapage, assurent une bonne stabilité de la direction et diminuent notablement le chemin de freinage. Du point de vue de la sécurité routière, on ne peut donc qu'en souhaiter l'emploi.

Des bavettes de protection montées derrière les roues arrière réduisent dans une forte mesure le danger que présente pour les autres usagers de la route la projection en marche des crampons. Des essais effectués par l'Union suisse des profes-

REVUE DE PRESSE... REV

REVUE DE PRESSE...

sionnels de la route (V.S.S., Commission des revêtements), ont établi qu'il n'y a pas lieu de craindre une détérioration de la chaussée par des pneumatiques garnis de crampons métalliques, lorsqu'il s'agit de voitures automobiles légères tout au moins. Par contre, l'équipement de voitures automobiles lourdes avec de tels pneumatiques ne doit pas être autorisé, vu les dommages sensibles qui en résulteraient pour la chaussée.

En conséquence de quoi, se fondant sur l'article 97, premier alinéa de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière du 13 novembre 1962, le Département a décidé:

- 1. Les voitures automobiles légères (jusqu'à un poids total de 3,5 tonnes) peuvent, depuis le début de novembre jusqu'à fin mars, être équipées de pneumatiques sur lesquels des crampons (pointes ou ressorts métalliques) sont encastrés dans la bande de roulement. Pour les voitures automobiles lourdes, l'usage de tels pneumatiques n'est pas admis.
- 2. Les véhicules automobiles équipés de tels pneumatiques doivent être, en plus des garde-boue, munis derrière les roues arrière de bavettes de protection en matière résistante. Ces bavettes devront être placées de façon à ce qu'elles ne se trouvent pas à plus de 3 cm de la chaussée, lorsque le véhicule est chargé.
- 3. L'utilisation par un conducteur de pneumatiques garnis de crampons ne dispense pas celui-ci de circuler avec des chaînes à neige, chaque fois que la signalisation en impose l'obligation.

Les actes contraires à cette décision, notamment l'emploi de pneumatiques garnis de crampons sur des véhicules dépourvus à l'arrière des bavettes prescrites, de même que l'utilisation de tels pneumatiques sur des voitures automobiles lourdes, tombent sous le coup de l'article 29 lcr (mise en danger des autres usagers de la route et dommages causés à la chaussée) et constituent une infraction punie conformément aux articles 20, 1^{ex} alinéa, et 93, lcr.

LES SUISSES DE L'ETRANGER

Le nombre des Suisses à l'étranger de nationalité uniquement suisse a diminué de 1.504 en 1962 pour s'établir à 157.877. La réduction a été de 1.029 en France, de 376 au Canada, de 325 en Algérie, de 173 en Belgique, mais une augmentation a été enregistrée aux Etats-Unis (379), en Italie (248) et en Allemagne occidentale (230).

En revanche, le nombre des Suisses jouissant de la double nationalité a augmenté de 3.511 pour atteindre 111.758. Cet accroissement des doubles-nationaux immatriculés compense largement la diminution des Suisses « purs ».

Au total, les Suisses à l'étranger étaient à fin 1962 au nombre de 269.635, dont environ 180.000 en Europe, 64.000 en Amérique et 13.000 en Afrique. Les plus fortes colonies sont celles de France (91.006), dont plus de la moitié sont des doubles-nationaux, d'Allemagne occidentale (30.533), des Etats-Unis (22.422), d'Italie (18.131), de Grande-Bretagne (13.410) et du Canada (12.804).

LE FROMAGE SUISSE MÉPRISÉ EN SUISSE ROMANDE

Le service d'informations agricoles de Suisse alémanique se plaint amèrement, dans son bulletin du 26 août, de l'indifférence, pour ne pas dire plus, dont les hôtels et restaurants de Suisse française font preuve à l'égard des fromages du pays. Si en Suisse allemande, les fromages indigènes sont largement servis, il n'en est pas de même dans la partie occidentale du pays. C'est ainsi que ces dernières semaines, des établissements de premier ordre, bondés d'hôtes étrangers, servaient à leur clientèle n'importe quelle sorte de fromage, sauf ceux du pays. Au pis aller, on pouvait encore obtenir un petit morceau de gruyère desséché depuis longtemps. L'emmental ou le fromage d'Appenzell, des sortes bien connues chez nous et de grande réputation au-delà de nos frontières, étaient totalement inconnus.

Le dit service d'informations agricoles ajoute qu'il est de notoriété publique que les fromages étrangers laissent une marge de bénéfice supérieure à celle que peuvent procurer les fromages suisses. Mais c'est là une considération non valable pour des établissements de première catégorie qui ont la possibilité de fixer des prix leur laissant un honnête bénéfice. Souvent, on a le sentiment que le plat de fromage est composé non pas en fonction de la variété des fromages, mais plutôt en fonction des prix d'achat.

Le service d'informations agricoles se défend de vouloir généraliser. Il n'entend pas davantage prescrire quoi que ce soit à n'importe qui. Il n'en a pas moins le sentiment que nos établissements publics ont un devoir de solidarité à remplir vis-à-vis de l'agriculture nationale et que, de ce seul point de vue, ils devraient aussi mettre en valeur, à côté de spécialités étrangères, les excellents produits du pays.

MORT DE L'ANCIEN CONSEILLER D'ETAT HANS STAEHLI

M. Hans Staehli, ancien conseiller d'Etat et ancien conseiller national, est décédé dans sa 75° année. Originaire de Schwanden Munsingen, le défunt avait été de 1913 à 1915 maître à l'Ecole d'Agriculture de Schwand. De bonne heure déjà, il s'intéressa à la politique et en 1919, alors qu'il n'était âgé que de 30 ans, il fut élu au Conseil national, auquel il appartint jusqu'en 1951 et une nouvelle fois de 1952 à 1955. En mai 1931, il fut élu au Conseil exécutif du canton de Berne, où il assuma la direction de l'agriculture et des forêts. Plus tard, depuis juin 1945 jusqu'au moment de sa démission en avril 1949, il prit également la direction des affaires militaires. M. Staehli fut à deux reprises, pendant cette période, Président du Gouvernement, soit en 1933-34 et en 1945-46.

M. Hans Staehli fut également membre de nombreuses Commissions, Organisations et Institutions de droit public. Il fut également Président du Conseil d'Administration de la Raffinerie d'Aarberg et un des premiers promoteurs de la deuxième raffinerie de sucre à Frauenfeld.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

Après avoir quitté le Conseil exécutif bernois, le défunt fut nommé Président de la Banque Cantonale Bernoise, fonction qu'il conserva jusqu'en avril 1960. M. Hans Staehli appartenait au parti des paysans, artisans et bourgeois du canton de Berne, dont il fut le premier Secrétaire de 1919 à 1931

L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE

Les conseillers fédéraux Bonvin et Tschudi ont commenté récemment, au cours d'une conférence de presse, la décision annoncée d'augmenter de 2 centimes le prix de l'essence.

La taxe supplémentaire de 7 centimes par litre se traduit par une majoration de 8 F 25 par 100 kilos brut du droit de douane grevant les produits des numéros tarifaires 2707.20 et 2710.10 (benzine, etc.), de 7 F 35 par 100 kilos brut du droit de douane grevant les produits des numéros 2707.10, 2709.10, 2710.12 et 2710.20 (huile Diesel, etc.) et de 13 F 75 par 100 kilos net (poids effectif de la marchandise) du droit de douane grevant le propane (numéros 2711.10 et 2901.12).

Sont passibles de ces taux:

- Tous les carburants pour lesquels l'assujettissement aux droits de douane commence au plus tôt le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté.
- Tous les carburants se trouvant en entrepôt privé, pour lesquels la déclaration en vue du dédouanement définitif à l'importation n'est acceptée qu'après l'entrée en vigueur du présent arrêté.

La taxe supplémentaire de 7 centimes par litre est remboursée pour les carburants utilisés à des fins agricoles. Des demandes de remboursement séparées doivent être présentées pour les achats effectués avant et après l'entrée en vigueur de l'arrêté.

Le conseiller fédéral Tschudi, chef du Département de l'intérieur, a expliqué cette hausse du prix de l'essence par les dépenses énormes nécessitées pour la construction des autoroutes: il faut prévoir un montant global de 12 milliards de francs, soit le double du montant évalué en 1960. L'augmentation est causée, dans une proportion de 40 %, par la hausse des prix depuis 1960 (coût de la construction et acquisition de terrain). Les travaux annexes supplémentaires (adaptation signalisation, éclairage, barrières, plantations, centres d'exploitation, postes téléphoniques de secours, etc.) entraîneront une hausse de 35 %. Des dépenses supplémentaires sont aussi imposées par les nouvelles techniques en matière de construction routière.

De plus, il est difficile d'établir une estimation tant soit peu valable du coût des routes express urbaines, dont la pianification n'est pas suffisamment avancée.

Pour les routes nationales, on s'est fixé comme programme un volume annuel de 600 à 700 millions de francs. Pour respecter ce programme, qui permettrait d'achever le réseau en 1980, l'endettement de la Confédération devrait à peu près quadrupler par rapport au plafond admis. Il sera impossible, a souligné M. Tschudi, d'achever le réseau en 1980 sans élever ce plafond, même avec les recettes supplémentaires provenant de la surtaxe de 7 centimes par litre. Estimant qu'il est absolument contraire à nos intérêts de retarder encore l'achèvement du réseau des autoroutes, le Conseil fédéral va par conséquent définir, au début de l'année prochaine, une nouvelle politique en matière de construction des routes nationales.

Pour conclure, M. Tschudi a déclaré que la réalisation d'un programme de construction minimum n'est possible qu'au prix d'efforts accrus de la part de tous les intéressés : effort des automobilistes, qui devront payer leur essence plus cher, mais aussi efforts pour limiter les dépenses. Il faudra faire des économies dans la planification : limiter le réseau à la mesure de notre pays, renoncer aux dépenses supplémentaires qu'entraînerait, par exemple, la construction de tunnels dont la nécessité n'est pas prouvée. Economies dans le programme de construction: il faut renoncer aux routes à quatre voies sur les petits tronçons. Economies dans l'établissement des projets: il faut renoncer aux perfectionnements exagérés. Lors des acquisitions de terrain, les prétentions des expropriés feront l'objet d'un examen encore plus critique. Les remaniements parcellaires seront limités au strict nécessaire. Enfin, dans l'exécution des travaux, il s'agira de respecter rigoureusement les conditions de soumission et adjuger les travaux à l'entreprise dont l'offre est la plus favorable.

Chacun doit faire preuve de modération, a dit en terminant M. Tschudi: propriétaires, corporations publiques, administrations, entrepreneurs, autorités communales et cantonales.

Le conseiller fédéral Bonvin, chef du Département des finances et des douanes, a ensuite justifié, chiffres à l'appui. la hausse de deux centimes du prix de l'essence. L'arrêté fédéral du 29 septembre 1961, a-t-il rappelé, autorisait le Conseil fédéral à augmenter de 5 à 7 centimes par litre la taxe supplémentaire si l'avance de la Confédération pour les frais des routes nationales excédait 400 millions. Or, cette avance, qui n'était que de 3,2 millions à la fin de 1961, avait déjà atteint 312 millions à la fin de 1962. Au 31 juillet 1963, elle était de 511 millions.

Le Conseil fédéral, on le sait, a accepté de mettre à la disposition du fonds des routes nationales, une partie des sommes prévues pour les routes principales. Ce « transfert » atteint environ 100 millions. Mais, même si l'on tient compte de cette ressource supplémentaire, la surtaxe pour les routes nationales aurait déjà dû être augmentée au mois de juillet. C'eût été conforme à la promesse faite par le Conseil fédéral aux associations d'automobilistes. On y a renoncé parce que cette date eût coïncidé avec le début de la saison touristique.

L'arrêté fédéral de 1961, objectera-t-on, autorise le Conseil fédéral à accroître la surtaxe, mais ne l'y oblige pas. L'arrêté précise même qu'il faut tenir compte de la situation économique. A ce sujet, M. Bonvin a fait remarquer ceci : la situation n'a nullement changé depuis 1961. Au contraire, les arguments qui militaient à l'époque pour une augmentation immédiate à 7 centimes ont pris encore plus d'importance.

REVUE DE PRESSE... REV

REVUE DE PRESSE...

L'augmentation s'impose donc également pour des raisons conjoncturelles.

L'augmentation aurait pu être progressive : d'abord 6, puis 7 centimes. Cet argument avait été avancé au sein de la Commission du Conseil national, mais le Conseil fédérait avait fait valoir qu'une telle méthode entraînerait de nouveaux retards. En séance plénière, l'argument ne fut pas repris. Les objections énumérées en son temps par le Conseil fédéral restent valables

Le présent arrêté, qui porte la surtaxe de 5 à 7 centimes, a été mis en vigueur dans un temps extrêmement court. Il est ainsi possible, par cet effet de surprise, d'empêcher l'importation de grandes quantités de carburants au taux de 5 centimes avant l'augmentation du prix de l'essence aux colonnes. En outre, tous les carburants importés en vue d'être stockés dans les entrepôts privés doivent être dédouanés au taux qui sera en vigueur au moment du dédouanement définitif. Ainsi, la charge douanière sera identique, qu'il s'agisse de carburants importés directement ou de carburants en portsfrancs ou en stocks obligatoires. (Lors de la mise en vigueur de l'arrêté concernant la surface de 5 centimes, il n'avait pas été possible d'agir par surprise, car il fallait attendre l'écoulement du délai référendaire de 90 jours).

Les réserves qui ont été définitivement dédouanées avant la mise en vigueur de l'augmentation de 2 centimes ne seront pas touchées, mais, du fait de la rapidité de l'action, il ne pourra s'agir de quantités importantes.

La discussion s'est limitée à des points de détail de la planification du réseau d'autoroutes. Il fut confirmé que trois points particulièrement délicats sont actuellement à l'examen : le passage de Chardonne, la rive Nord du lac de Bienne et le contournement de Morat.

CANTON DE GENEVE

† CHARLES BAUDOUIN

Né le 26 juillet 1893, Charles Baudouin, ressortissant français, était docteur ès-lettres et privat-docent à l'université de Genève depuis 1920. Le défunt avait fait sa licence à Nancy en 1912.

Les principaux ouvrages de Charles Baudouin sont « Le symbolisme de quelques rêves dans la tuberculose pulmonaire », la « Psychanalyse de quelques troubles nerveux », « Tolstoï éducateur », « Des idées nouvelles sur la suggestion », « La force en nous — Un essai philosophique d'après la psychologie nouvelle », « Etudes de psychanalyse », « Le symbole chez Verhaeren », « La psychologie de la suggestion et de l'auto-suggestion », « Les antithèses de Victor-Hugo » et « L'âme enfantine et la psychanalyse ».

La plupart de ses ouvages ont été traduits en allemand et en anglais.

UNE NURSE SUISSE A LA COUR DE JORDANIE

Une jeune nurse suisse, Mlle Violette Crausaz a été appelée à la cour du roi Hussein où l'on attend un heureux événement pour le début du mois d'octobre.

La jeune fille, qui est âgée de 19 ans, est originaire de Payerne dans le canton de Vaud. Elle est sortie première des concours de fin d'année de l'école de puériculture neuchâteloise de Brenet.

UN SUISSE PROFESSEUR EN GUINEE

On apprend que M. Albert Farine, docteur ès-sciences de l'Université de Neuchâtel, ingénieur-chimiste, qui a dirigé à Genève un laboratoire de recherches, vient d'être appelé par le gouvernement de la Guinée à occuper une chaire de professeur à l'Institut polytechnique de Conakry. M. Farine, qui est âgé de 64 ans, est Jurassien, et fit son doctorat à l'Université de Neuchâtel. Il a déjà été chargé de cours à l'Université de Dijon et, ces deux dernières années, il était professeur à la Faculté des Sciences de Tunis.

CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE: ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION

A l'occasion du centenaire de la Croix-Rouge Internationale, M. Willy Spuehler, Président de la Confédération, a prononcé l'allocution que voici :

Le peuple suisse éprouve de la joie, même de la fierté, à l'idée que la Croix-Rouge a germé sur son sol et qu'elle y a pris l'essor nécessaire pour s'imposer dans le monde entier. Mais il n'en tire pas prétexte pour se complaire dans une suffisance présomptueuse, car la fondation de la Croix-Rouge invite à la modestie. L'impulsion initiale a été donnée, non par une seule nation ayant conscience des problèmes humanitaires, mais par l'idée d'un seul homme et le sens des réalités de quelques citoyens genevois partageant les mêmes conceptions. Finalement, les idées de Dunant ont triomphé parce qu'elles étaient celles de l'époque et qu'elles furent accueillies favorablement par des hommes de bonne volonté dans d'autres pays. Rares sont cependant les idées qui sont devenues, aussi rapidement, une réalité mondiale. Cela doit nous inciter à toujours croire à l'esprit et à l'idée de l'humanité, à la valeur et à la dignité de l'homme. Sinon, la compassion pour les misères d'autrui serait inexistante et inopérante. Celui qui possède cette croyance ne s'enquiert pas de la nationalité, ni des convictions politiques. Il ne se soucie pas de la couleur, ni de la race. Il ne voit que l'homme en détresse.

Le peuple suisse, auquel la Croix-Rouge tient à cœur depuis sa fondation, est profondément reconnaissant à la communauté mondiale de cette institution. En modeste témoignage de cette reconnaissance, le Conseil fédéral a proposé à l'assemblée fédérale suisse, à l'occasion de ce centenaire, de mettre à la disposition du Comité International de la Croix-Rouge

un bâtiment pour y loger son « Agence centrale de recherches », ainsi que le futur Institut Henri-Dunant.

En toute modestie, nous pensons que l'idée et l'œuvre de la Croix-Rouge ont été favorablement influencées par l'idéal politique suisse qui s'est formé au cours des siècles et il est naturel de songer en premier lieu à notre neutralité et à notre indépendance. L'existence et l'activité de la Suisse et de la Croix-Rouge dépendent de l'observation et de la reconnaissance de ces principes. Seul, peut être vraiment neutre celui qui est indépendant, qui n'obéit pas à des ordres en suggestions venant de l'étranger ni ne se sent lié par des influences extérieures. De même que l'égalité des individus et des cantons est une condition d'existence de l'état suisse, seule l'égalité absolue des états, qu'ils soient anciens ou récents, puissants ou faibles, ainsi que l'égalité de tous les hommes sans égard à leur race, à leur religion et à leur opinion, permet à la Croix-Rouge d'exercer son activité à l'échelle mondiale.

La première Convention de Genève a été la première grande irruption du droit dans le domaine de la guerre, avec la tentative de faire admettre des principes éthiques. Le droit de la Croix-Rouge est un domaine du droit des gens qui a résisté aux assauts de deux guerres mondiales. On peut se demander dès lors s'il ne faudrait pas étendre la tâche de la Croix-Rouge en l'appelant à participer aux efforts faits sur le plan international en vue du maintien de la paix. Car, si les méthodes de destruction de la guerre moderne rendent problématiques les mesures de protection et de secours en faveur des populations sans défense, l'idée même de la Croix-Rouge pourrait lui imposer de s'employer au maintien de la paix. Mais elle ne pourrait assumer une telle mission que si, outre l'accord hien entendu indispensable des parties en litige, elle y était encouragée par l'opinion publique mondiale, celle-là même qui lui a permis jusqu'ici de traduire son idéal en réalité. Pour cela, il faudrait un élan d'humanité semblable à celui qui l'a soutenue il y a cent ans. Puisse le centenaire de la Croix-Rouge Internationale déclencher durablement un tel élan d'opinion.

Tel est le vœu ardent du Conseil fédéral et du peuple.

JOURNEE COMMEMORATIVE OFFICIELLE DU CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE

La journée commémorative officielle du centenaire de la Croix-Rouge a débuté à Genève par un culte solennel en la cathédrale de Saint-Pierre. Le modérateur de la compagnie des pasteurs M. Perrot, qui présidait ce service d'action de grâces, était entouré de pasteurs de langue allemande et anglaise, le pasteur Florin, de la Fédération luthérienne mondiale, et le pasteur Frelick, de l'Eglise presbytérienne Unie des Etats-Unis. Les autorités et les invités de la commission du centenaire se sont réunis ensuite à l'université et se sont rendus devant le palais Eynard. Ils ont entendu la lecture de la proclamation de la Croix-Rouge en 1863 et ont assisté à la remise du drapeau du centenaire offert à la Croix-Rouge genevoise, en présence de MM. Willy Spuehler, président de la Confédération,

Léopold Boissier, président du Comité International de la Croix-Rouge, Macaulay, président du Conseil des gouverneurs de la Ligue des Croix-Rouge, ainsi que M. Charles Duchemin, président du Conseil d'État genevois, Pierre Bouffard, maire de Genève, Raymond Stoessel, président du Grand Conseil, et des membres des autorités municipales.

En cortège, précédés de la musique de Landwehr, les invités se sont rendus au Grand Théâtre où devait avoir lieu la cérémonie officielle à laquelle l'Orchestre de la Suisse Romande sous la direction du maître

Ansermet, prêtait son concours.

Après un prélude pour orchestre de Frank Martin, le président de la journée commémorative, M. von Albertini, président de la Croix-Rouge suisse, rappela que le mouvement généreux était issu du bouleversement causé par les souffrances de la guerre.

M. Willy Spuehler, président de la Confédération, entouré de MM. Frédéric Fauquex, président du Conseil des Etats, et Guinand, président du Conseil National, prononça son allocution, longuement applau-

Le président du Conseil d'Etat de Genève, M. Charles Duchemin, dit la fierté de son canton d'être le berceau de la Croix-Rouge et sa gratitude envers ses fondateurs.

Après une cantate sur un texte latin composé par Benjamin Britten, dans laquelle dialoguent deux solistes Perter Pears et Dietrich Fischer-Dieskau et un petit chœur, soutenu par l'orchestre, on entendit le président du Comité Internationnal de la Croix-Rouge, le professeur Léopold Boissier, qui tourna ses regards vers l'avenir et parla des devoirs à assumer en faveur de l'individu dans toutes les circonstances.

M. John Macauley, président du Conseil des gouverneurs de la Ligue des sociétés nationales de Croix-Rouge, a souligné le caractère universel de cette œuvre humanitaire, puis le ministre Karl Burkardt, ancien président du Comité International de la Croix-Rouge, prononça le discours de circonstance. Il est persuadé que la Croix-Rouge se développera encore et continuera d'imposer le respect et la dignité humaine.

Après ce discours, on entendit un très bref postlude pour orchestre de Witold Lutoslawski.

Après la cérémonie, de nouveau en cortège, les délégués se rendirent devant le monument de la Croix-Rouge, le monument Henry Dunant, aux Bastions, où M. von Albertini rappela le souvenir des fondateurs de la Croix-Rouge, Henry Dunant, le général Dufour, Gustave Moynier, les docteurs Louis Appia et Théodore Maunoir, tous membres de la Société Genevoise d'Utilité Publique.

Une minute de silence fut observée, puis de nombreuses couronnes furent déposées devant le monu-

NE FUMEZ PAS PENDANT QU'ON FAIT LE PLEIN D'ESSENCE

Le service de presse du T.C.S. communique:

La presse a relaté ces derniers temps plusieurs cas d'explosions dues à l'imprudence d'automobilistes au

moment où ils faisaient remplir le réservoir de leur véhicule. Ainsi, à Morges, un conducteur a récemment provoqué, en allumant une cigarette à cet instant inopportun, la mise hors d'usage de deux voitures et

des dégâts sérieux à un bâtiment.

En raison de ces accidents, le Touring Club Suisse se voit de nouveau contraint d'avertir tous les conducteurs du danger que représente la moindre étincelle à proximité d'une certaine quantité d'huile ou d'essence. Dès que l'essence, en particulier, entre en contact avec de plus grandes quantités d'air, des vapeurs se forment qu'aussitôt une cendre incandescente de cigarette peut déjà faire exploser.

Il est, en conséquence, strictement recommandé de ne pas fumer en ces lieux. En outre, l'arrêt du moteur est nécessaire lorsqu'on stationne devant une pompe à essence, même si l'on se trouve en troisième ou quatrième position dans une file d'attente.

CANTON DES GRISONS

MORT D'UNE PERSONNALITE GRISONNE

L'ancien conseiller d'Etat Andrea Bezzola est décédé soudainement à Coire, à l'âge de 58 ans. Le défunt avait appartenu au gouvernement des Grisons de 1956 à 1962 et l'avait présidé en 1958 et 1962. Il s'était alors retiré en vertu de la disposition constitutionnelle sur la limitation des mandats. M. Bezzola avait joué un grand rôle dans l'élaboration de la législation sur les écoles cantonales et dans le développement des hôpitaux. Il fut aussi Président de la « Ligia romontscha » (Ligue romanche).

CANTON DE LUCERNE

LES 25 ANS DES SEMAINES MUSICALES DE LUCERNE

Une cérémonie spéciale au Théâtre municipal de Lucerne a marqué le 25° anniversaire des « Semaines Musicales de Lucerne », célébré par la ville de Lucerne et le Comité des Festivals Internationaux de musique, en présence de représentants des autorités de Lucerne et de Bâle et de la vie culturelle de Suisse et de l'étranger.

Après l'exécution, par l'Orchestre Suisse des Festivals, dirigé par Rafael Kubelik, d'une œuvre du compositeur lucernois Franz Xaver Schnyder, de Wartensee, à savoir l'Ouverture de l'opéra « Fortunat », M. Walter Strebi, Président du Comité d'organisation, prononça le discours officiel. Il rappela la mémoire du premier Président des « Semaines Musicales », M. Jakob Zimmerli, ainsi que les noms des grands chefs d'orchestre qui ont participé aux « Semaines Musicales », Toscanini, Fritz Busch, Bruno Walter, Willem Mengelberg et Willhelm Furtwaengler. Puis il dit sa reconnaissance aux nombreux solistes dont le jeu contribua au succès des « Semaines ».

Cette cérémonie simple, mais pleine de grandeur, s'acheva par l'exécution de l'Ouverture symphonique « David et Galathée », de Joseph Haydn.

ELECTION D'UN NOUVEAU PROVINCIAL DES CAPUCINS DE SUISSE

Réuni à Lucerne, le Chapitre Provincial des Capucins de Suisse a élu le nouveau provincial en la personne de P. Séraphin Arnold, d'Altdorf. Le nouvel élu fut pendant seize années maître de théologie des capucins de Soleure et fut déjà à la tête de la province de Suisse des capucins pendant la période administrative.

CONGRES DU « MOROP » A LUCERNE

Le congrès du « Morop », réunissant 230 délégués de 13 pays, s'est ouvert au Musée des Transports de Lucerne, sous la présidence de M. Siegwart (Suisse) et le patronage de la Direction générale des C.F.F. Le « Morop » est la fédération européenne des clubs d'amateurs en chemins de fer et de constructeurs de modèles et trains-miniatures. Il réunit des sociétés de 14 pays. Une commission est chargée de fixer les normes de construction des modèles réduits de chemin de fer. La plus grande partie du congrès a été réservée à des excursions de nature technique. Du 4 au 7 septembre, les participants visitèrent les C.F.F., le Chemin de fer du Sud-Est, le Chemin de fer Rhétique, le Chemin de fer Furka-Oberalo, la ligne du Brunig, celle du Rothorn de Brienz, celle de Righi, celle du Pilate et celle de Stansstad-Engelberg.

CANTON DE NEUCHATEL

DES FLEURS POUR NEUCHATEL

Le 6 août, entre 18 h. 30 et 19 h. 30, un terrible orage dévastait les vignes et les cultures à Neuchâtel et dans les environs. Les services des jardins et parcs des villes de Bienne, Lausanne et Montreux ont envoyé des fleurs (chrysanthèmes, géraniums, bégonias, etc.) à la ville de Neuchâtel, pour regarnir les serres communales. Les horticulteurs de ces villes sont également venus à l'aide de leurs collègues neuchâtelois.

SOIXANTE ANS DE MARIAGE

Une personnalité pédagogique romande, M. Pierre Bovet, auteur de plusieurs ouvrages très remarqués, et sa femme, ont célébré à Boudry, au milieu de leur nombreuse famille, le soixantième anniversaire de leur mariage.

LA MORT DE GEORGES SCHNEIDER

A quatre mois et demi des Jeux Olympiques, le ski alpin suisse est frappé douloureusement par la mort tragique de l'entraîneur de l'équipe nationale masculine, Georges Schneider, à la suite d'un accident de chasse.

C'est une carrière exceptionnelle de sportif et de chef d'équipe qui prend ainsi brutalement fin. Lorsque la commission technique décida d'appeler Georges Schneider à la tête du ski alpin suisse, nombreux furent les sceptiques. Mais, dès le premier hiver, le « grand Georges » montra une habileté peu commune à diriger ses coureurs. Lui, bien connu comme taciturne, il savait comme aucun autre assister ses hommes non pas seulement avec son expérience de coureur, mais savait les traiter en hommes et en amis.

Sa propre carrière de coureur débuta en 1941 (avec une troisième place aux championnats jurassiens) et dura pendant une bonne vingtaine d'années. Et l'année dernière encore, Georges Schneider démontra à plusieurs reprises que, malgré son âge il pouvait encore gagner un slalom, sa grande spécialité. En 1950 il remporta, à Aspen, le titre de champion du monde de slalom et une année après, il devint champion suisse de la spécialité. Cette victoire inaugurait une série impressionnante de titres. Il fut quatre fois champion suisse de slalom, une fois de slalom géant et une fois du combiné alpin. En 1946 déjà, Georges Schneider (né le 11 juillet 1925 aux Ponts-de-Martel) était sélectionné dans l'équipe nationale et il participa avec succès à de nombreuses compétitions internationales. Que ce soit au Lauberhorn, au Ruban blanc de Saint-Moritz, au mont Lachaux, à Adelboden ou à l'étranger, Georges Schneider était le plus souvent parmi les premiers.

Le ski et le cyclisme étaient ses sports favoris, tout comme la chasse qui allait lui être fatale. Georges Schneider laisse à La Chaux-de-Fonds une épouse avec laquelle il exploitait, dans la métropole horlogère, un bar à café.

CANTON DU TESSIN

« REUNIS A NOEL »

La télévision de la Suisse italienne a prévu au programme de Noël prochain une émission intitulée « Réunis à Noël ». Elle entend offrir, aux nombreux Tessinois disséminés, l'occasion en ce jour particulièrement important pour la vie de famille, de se rapprocher sur les ondes. Les Tessinois et les Grisons de langue italienne sont invités à communiquer à la T.S.I., les noms et les adresses de leurs parents d'origine Suisse italienne émigrés en Australie, au Proche-Orient, en Inde, en Indochine, au Siam et au Japon. Ces requêtes

seront examinées par un jury. La personne qui signalera le cas le plus intéressant du point de vue humain, aura la possibilité de revoir son parent. En effet, un billet d'avion aller et retour à destination de la localité la plus proche du lieu de résidence de l'émigré lui sera remis.

NECROLOGIE

Mme Chiesa-Petitpierre, veuve du peintre Pietro Chiesa, est décédée à l'âge de 73 ans. Originaire de Couvet, elle avait créé un centre artistique de travail à domicile afin de donner du travail aux jeunes filles de la vallée de Muggio. Mme Petitpierre était une spécialiste des tapisseries et ses travaux étaient fort appréciés.

NOUVEAU DIRECTEUR DU LYCEE CANTONAL TESSINOIS

Le Conseil d'Etat tessinois a nommé M. Adriano Soldini docteur ès lettres de l'Université de Fribourg, directeur du lycée cantonal tessinois, en remplacement de M. Silvio Sganzini. M. Soldini est âgé de 42 ans et a été pendant plusieurs années instituteur au Gymnase de Lugano, puis maître au lycée de Lugano dès 1958.

POLEMIQUE SUR LA CHASSE AUX LEZARDS AU TESSIN

Le Département tessinois de la police vient d'ouvrir une enquête au sujet du « Scandale des lézards ». Une Suissesse alémanique a créé, il y a quelques années, un parc de reptiles, formé surtout de vipères qu'elle capture pour les envoyer à des fabriques de produits pharmaceutiques. Mais, depuis quelque temps, elle a provoqué une vaste polémique dans la presse en faisant une vaste chasse aux lézards pour alimenter ses serpents. Elle a demandé à tous les enfants du val Maggia et de la région de Locarno de lui envoyer le plus grand nombre possible de lézards, qui leur sont payés 10 centimes la pièce.

Instituteurs et parents ont protesté vigoureusement et la Société Protectrice des Animaux est intervenue. On estime que les lézards sont capturés de façon cruelle (les enfants les accrochent avec des cannes à pêche et les animaux, blessés, sont promenés pendant des heures dans des boîtes avant d'être livrés vivants aux serpents), que cette chasse détruit chez les enfants les nobles leçons qui leur sont données à l'école sur l'amour des bêtes et qu'enfin elle met en danger l'existence même d'un animal typique du pays (les lézards étant capturés par milliers). On reproche même à la femme en question de ne pas se contenter de nourrir ses serpents avec des lézards, mais encore d'envoyer ces derniers à des fabriques de crèmes antirides. Cette accusation est cependant démentie par l'intéressée, mais cela ne change rien au fond du problème.

PAS DE LEZARDS POUR LES CREMES DE BEAUTE

Le commandement de la Police cantonale tessinoise déclare que l'enquête réclamée par la Société de la Protection des Animaux à propos de lézards capturés dans le val Maggia pour nourrir des serpents du parc de reptiles de val Maggia n'a pas conduit à des constatations imposant des sanctions contre le propriétaire du parc en question. L'enquête est donc terminée.

De son côté, le propriétaire du parc à reptiles précise que l'on n'a jamais utilisé des lézards pour la préparation des crèmes antirides ni pour d'autres produits pharmaceutiques, que les enfants et les instituteurs ont déclaré à la police n'avoir jamais utilisé des cannes à pêche et des hameçons pour les capturer, que les lézards blessés retrouvés à certains endroits ont été attaqués par des chats et enfin, que son parc n'est pas le seul où l'on nourrit les reptiles avec des lézards.

CANTON DU VALAIS

DECES D'UNE PERSONNALITE: HENRY WUILLOUD

A Diolly-sur-Sion est décédé M. Henry Wuilloud, ingénieur agronome, docteur ès sciences, ancien professeur au Polytechnicum de Zurich, président de nombreuses Sociétés et Associations diverses. Viticulteur et œnologue réputé, il était une des personnalités les plus éminentes du Valais. Il est décédé subitement à l'âge de 80 ans...

**

L'annonce de la mort subite de M. Henry Wuilloud s'est répandue comme une traînée de poudre dans tout le Valais. Ce départ sera profondément ressenti dans tous les milieux économiques du canton, ainsi qu'au sein de nombreuses associations suisses. Né à Sion en avril 1884, Henry Wuilloud terminait en 1907 ses études d'ingénieur agronome à l'Ecole Polytechnique de Zurich. Il se perfectionna ensuite par divers séjours à l'étranger, notamment à l'Ecole Royale des Sciences Agricoles de Milan, où il obtint son doctorat en sciences agricoles. Il fut par la suite professeur de botanique au collège de Sion et aux écoles d'agriculture d'Econe et de Châteauneuf, et professeur enfin à l'Ecole Polytechnique de Zurich, où il enseigna la viticulture et l'œnologie. Henry Wuilloud fut également conseiller communal à Sion, vice-président de la Chambre de commerce du Valais, président du Boutelier sédunois, président de l'Association agricole du Valais, président et fondateur de la Société des Cavaliers Valaisans, procureur de l'Ordre de la Channe, prieur des compa-gnons du Boutelier et président de la Société Sédunoise d'Agriculture, etc. Poète, peintre, humaniste, auteur de

nombreuses brochures, collaborateur de divers journaux de Suisse alémanique et de Suisse romande, tout en restant terrien dans ses activités les plus primordiales, rarement personnalité aura été aussi attachante que la sienne.

DECES D'UN INDUSTRIEL CONNU

On annonce le décès en Valais de M. Michel Dionisotti, industriel connu. On lui doit notamment la fondation des usines de ciment de Vernier dans le canton de Genève et de Saint-Maurice, en Valais. M. Dionisotti joua un rôle de premier plan dans la construction de nombreux ouvrages d'art, tunnels, barrages, etc., tant en Valais qu'à l'extérieur du canton. C'est lui qui construisit, entre autres, avec le professeur Stucki, le premier barrage-route de Suisse à La Jogne, ainsi que le premier barrage de la Grande-Dixence. Il se tourna par la suite du côté de l'industrie. M. Dionisotti, domicilié à Saint-Maurice, a été emporté par la maladie à l'âge de 77 ans.

CANTON DE VAUD

NECROLOGIE

A Morges est décédé, à l'âge de 83 ans, M. Paul Chavan, ingénieur-agronome, qui a été dès 1917 directeur du laboratoire officiel d'essais et d'analyses agricoles à l'école de Châtelaine (C.E.), et de 1921 à 1950 directeur des écoles et station d'agriculture de Marcollin-sur-Morges, M. Chavan a présidé de 1942 à 1955 l'Association suisse des sélectionneurs: Il a fait partie du Conseil économique des établissements de détention de la plaine de l'Orbe.

PRIX DE L'ASSOCIATION DES MUSICIENS SUISSES POUR DE JEUNES SOLISTES

L'examen pour l'obtention du Prix de l'Association des Musiciens Suisses pour de jeunes solistes, destiné à récompenser de jeunes artistes suisses pour la haute qualité de leurs interprétations musicales, aura lieu le 10 février 1964 à Berne. Les candidats ne devront pas avoir dépassé 30 ans le 1er janvier 1964. Ils pouvaient s'inscrire jusqu'au 30 septembre 1963 au plus tard, au Secrétariat de l'Association des Musiciens Suisses, case postale 31, Lausanne 13, tél. (021) 26-63-71.

MORT DU DOCTEUR BLANCHOD

Dernièrement est décédé à Lausanne, à l'âge de 80 ans, le docteur Frédéric Blanchod, bien connu par son activité professionnelle, ses reportages et son dévouement envers l'Orchestre de la Suisse Romande.

Le D' Blanchod était né à Montreux le 29 mai 1883. Il avait fait ses études médicales à Lausanne, Munich et Paris, et s'était installé en 1908 à Ballens (Vaud), où il fut médecin jusqu'en 1927. En 1918, la commune de Ballens lui avait décerné la bourgeoisie d'honneur pour les grands services rendus à la population pendant l'épidémie de grippe de 1918.

De 1914 à 1918, il a été le délégué du Comité International de la Croix-Rouge en Allemagne, en France, en Corse, au Maroc, en Egypte, au Soudan, aux Indes, où il a visité des lazarets et des camps de prisonniers. En 1928, il vint se fixer à Lausanne.

En 1935, il a fondé l'Association Vaudoise des Amis de l'Orchestre de la Suisse Romande.

Dès 1940, le D' Blanchod a donné à Radio-Lausanne, sous le titre « Le globe sous le bras », de nombreux reportages de ses voyages en Afrique et en Asie. On lui doit plusieurs ouvrages.

COMPTOIR SUISSE

Le 44e Comptoir Suisse s'est ouvert par la journée de l'information, qui a réuni plus de 400 journalistes dont un important contingent de journalistes savoyards et des représentants de la presse étrangère en Suisse. Les visiteurs ont été salués, par M. E.-M. Faillettaz, administrateur délégué du Comptoir Suisse. En prenant de l'âge, dit-il, la foire de Lausanne affirme son efficacité, preuve en est, la présence de 2.409 exposants sur une surface de 135.000 mètres carrés, l'institution évolue, elle demeure vivante. M. Faillettaz a salué la présence de 1'hôte d'honneur, le Japon, et déclare ouvert le 44e Comptoir Suisse.

La bienvenue à Lausanne a été souhaitée par M. Chevallaz, syndic, qui a loué l'effort collectif qui mène à bien le Comptoir Suisse, un acte de foi qui ne vise pas à un résultat financier. L'orateur a situé le canton de Vaud dans la tension économique où vit la Suisse. En dépit de l'exposition nationale, Vaud se place au cinquième rang dans les investissements pour la construction par rapport à la population, en ce qui concerne la main-d'œuvre, elle s'établit aux 11 % seulement. La collaboration du Comptoir Suisse est acquise à l'Exposition Nationale qui y tiendra ses congrès et y présentera une exposition d'art qui aura un grand retentissement.

Les journalistes précédés de trois gendarmes ont visité l'exposition des ensembliers, celle de l'élégance, le pavillon de l'Exposition Nationale où est présentée la grande maquette générale, la maison du thé où se déroule deux fois par jour le cérémonial du thé et enfin le pavillon officiel du Japon, riche démonstration du travail, de l'opiniâtreté de la race nippone. Les visiteurs ont goûté du fameux « saké » et reçu un petit échantillon d'un tissu de soie.

Au cours du déjeuner servi au Rond-point, M. Paul R. Ackermann (Zurich), président de l'Association de la Presse Suisse, en tant qu'« homme des champs », s'est réjoui de visiter une fois de plus le Comptoir Suisse où l'agriculture joue un si grand rôle. Il a insisté sur la nécessité de conclure sur terre romande un contrat collectif pour les journalistes, inspiré de l'accord de Baden.

On applaudit ensuite les aimables paroles de M. R. Mossu (Genève), président de l'Association de la Presse Etrangère en Suisse, qui a annoncé la venue à Lausanne, à fin avril 1964, du Congrès International des Rédacteurs en chef. Le Comptoir Suisse sait s'adapter aux temps, aux circonstances. Son administrateur délégué va de l'avant. L'Exposition Nationale sera l'occasion d'un nouveau rassemblement à Lausanne. La présence du Japon à Beaulieu servira la compréhension internationale et aidera au rapprochement des deux continents.

FORMATION PROFESSIONNELLE GRATUITE DU PERSONNEL HOTELIER

L'hôtellerie suisse, l'une des plus importantes branches de l'économie nationale, occupe environ 100.00 personnes. Elle compte 7.620 hôtels, motels, pensions et établissements de cure, qui totalisent plus de 30 millions de nuitées par an. Grâce à l'apport du tourisme étranger, cette branche contribue à réduire à 1.200 millions de francs par année le déficit de la balance commerciale. Or, chose paradoxale, cette industrie souffre, plus que toute autre, de la pénurie de personnel suisse qualifié. Au mois d'août 1962, elle donnait du travail à 71.730 travailleurs étrangers, soit environ 70 % de l'effectif total. Cette situation est inquiétante à plus d'un point de vue, notre hôtellerie ayant de plus en plus tendance à perdre son caractère helvétique, ce qui se traduit par une baisse de qualité et un affaiblissement de notre position, face à une concurrence étrangère très active.

La Société Suisse des Hôteliers (S.S.H.) s'est penchée sur ce problème: elle a décidé de fournir un gros effort pour tenter de remédier à cette situation, en offrant à la jeunesse du pays une formation professionnelle gratuite sur des bases nouvelles et modernes. À l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue à l'Ecole hôtelière de Lausanne, MM. Franz Seiler, président central de la S.S.H., G. Guhl, président de la commission scolaire S.S.H., Frédéric Tissot, ancien vice-président de la S.S.H., Hans Schellenberger, président de la commission de formation professionnelle S.S.H., et F. Portmann, secrétaire central de l'Union Helvétia, à Lucerne, ont exposé les données du problème et indiqué les remèdes envisagés, qui consistent essentiellement à améliorer les possibilités d'apprentissage et de formation professionnelle dans l'hôtellerie suisse.

Des hôtels-écoles vont être ouverts, au fur et à mesure des besoins, dans diverses régions de Suisse. Le premier commencera son activité le le octobre prochain à Leysin. La durée de formation sera de 4 à 8 mois selon les professions : elle sera suivie d'un stage pratique de 8 à 22 mois. L'enseignement sera absolument gratuit, tout comme le matériel scolaire.

Les élèves seront logés et nourris, assurés contre les accidents et les maladies et auront droit à un argent de poche et indemnité vestimentaire de 50 à 300 francs par mois, ainsi qu'à trois semaines de vacances payées au minimum par année civile. Les apprenties et apprenties seront admis dès l'âge de 16 ans et les débutants et débutantes spécialisés, pour lesquels une formation accélérée est prévue, dès l'âge de 18 ans.

Cette campagne de recrutement de la S.S.H., qui est également un moyen de venir en aide aux populations de la montagne, se fera en collaboration avec diverses institutions, les orienteurs professionnels et des offices de renseignement dans diverses régions touristiques.

Les orateurs ont relevé que l'hôtellerie suisse est beaucoup moins vulnérable qu'autrefois, du fait de la généralisation des vacances et de loisirs plus étendus. Elle offre aujourd'hui des gains intéressants et de bonnes garanties sociales. Jeunes gens et jeunes filles doués et capables auront la possibilité d'obtenir un avancement rapide.

Les dépenses seront assez élevées. Pour les couvrir, la S.S.H., a décidé de demander à ses membres une contribution de solidarité obligatoire, qui doit rapporter environ un million de francs en trois ans.

Après avoir achevé leur formation professionnelle, les débutants et les apprentis recevront un certificat d'aptitudes.

CANTON DE ZOUG

UNE NOUVELLE VILLE SUISSE

La commune zougoise de Baar a enregistré son 10.000° habitant et accède ainsi au rang de ville. Pour célébrer cet événement, une fête populaire s'est déroulée dans la cité.

CANTON DE ZURICH

CEUX QUI S'EN VONT

On apprend que l'écrivain patoisan zuricois Emilie Locher-Werling s'est éteinte à São-Paulo dans sa 94° année. Mme Locher-Werling vivait depuis 1940 à São-Paulo (Brésil), chez des membres de sa famille.

La défunte fut l'auteur d'un grand nombre de récits et de vers en patois. On lui doit notamment les recueils de poésies « Wieseblueme » et « Im Abigrot » et les nouvelles réunies sous le nom de « Iidr morgesunne ». Sa comédie « Wie's ae cha ga » fut couronnée en 1905.

UN EVENEMENT SANS PRECEDENT LA CATASTROPHE DE DUERRENAESCH

Voici le film de ces douloureux événements. Au cours d'une émission extraordinaire commune, les trois émetteurs nationaux ont annoncé la catastrophe aérienne survenue près de Duerrenaesch et exprimé la plus vive sympathie aux parents des victimes.

Selon les premières vérifications, 67 personnes en tout cas auraient péri, au cours de cette catastrophe qui est la plus grave qu'ait subie la Swissair dans ses trente ans d'existence.

Le poids de la Caravelle était au départ de 43 tonnes et demie.

**

C'est à 7 h 15 que la Caravelle Swissair H.B.-I.C.V. s'est écrasée à l'ouest du village de Duerrenaesch, entre le lac de Hallwyl et le Wynental. A bord de l'avion se trouvaient 74 passagers et 6 membres de l'équipage, qui tous ont trouvé la mort.

D'après les premiers témoignages, une violente explosion a été entendue avant l'accident. L'avion s'écrasa alors en flammes et explosa. Il a creusé un énorme cratère et s'est désintégré en des milliers de débris. Deux fermes ont été touchées et ont pris feu, mais les pompiers ont pu maîtriser rapidement ces incendies. Il n'y a eu aucune victime parmi la population de Duerrenaesch.

La Caravelle H.B.-I.C.V. avait décollé de l'aéroport de Zurich à 7 h 12. Cinq minutes plus tard, le contact radio était perdu et l'avion disparaissait de l'écran radar de Kloten. L'appareil devait accomplir le trajet Zurich-Rome (course S.R. 306), avec escale à Genève-Cointrin.

*

Sur les lieux

Quand on arriva sur les lieux de la catastrophe, quelques heures après le drame, le spectacle était hallucinant. On chercha en vain l'avion, les victimes : il ne restait rien.

La Caravelle s'est enfoncée dans le sol au Nord du village, devant les premières maisons. L'explosion avait creusé un cratère d'un diamètre de dix mètres, profond de cinq. Au fond, quelques pièces métalliques fument. De temps en temps, quelques légères détonations. Deux pompiers arrosent ces débris, mais l'incendie est terminé, tout est consumé. Tout autour de cet entonnoir, la terre est labourée, jonchée de morceaux de fer tordus, et, à 300 mètres encore plus au Sud, on trouve ces objets difformes que seuls les spécialistes peuvent identifier. La pièce la plus grosse mesure deux mètres de long, la plupart sont minuscules. On comprend que l'avion s'est désintégré, volatilisé. Mais, où sont les morts? Dans un champ et autour du cratère, de petits bâtons avec un bout de papier blanc ont été plantés dans le sol. Il y en a des centaines. Ils signalent les restes atroces des occupants de l'avion, des os et des lambeaux de chair et tout

d'un coup une vision d'horreur: une main, avec son

alliance, déchirée à la hauteur du poignet.

Le soleil brille, plus personne ne s'affole. A quoi bon? On a renvoyé les ambulances, elles étaient inutiles. Les pompiers ont dû éteindre un incendie : une remise de bois qui se trouvait à 50 mètres du point de chute a été entièrement détruite. A côté, une maison de deux étages est à moitié démolie. La façade Nord s'est effondrée, soufflée par la déflagration. La façade Sud est intacte, mais le toit a été emporté.

Les enquêteurs sont sur place, ceux du Bureau fédéral pour les accidents d'aéronefs, ceux de Swissair. Deux représentants de Sud-aviation, l'entreprise qui construit les « Caravelle », sont aussi arrivés et parcourent le terrain, soulèvent de temps en temps un élément qui n'a pas été complètement calciné. Pourra-

t-on trouver une explication?

Le président de la commune de Duerrenaesch, M. Oscar Sager, a été le témoin du drame. « Il était exactement 7 heures 21, raconte-t-il. A cause du brouillard, on ne voyait pas très loin, mais j'ai aperçu un gros avion volant très bas. L'arrière était en flammes. Quelques secondes plus tard, c'était une prodigieuse explosion, un terrible déplacement d'air, un éclair. A l'atelier (M. Sager exploite une usine de produits textiles, 200 mètres plus loin) le courant électrique a fait défaut, tout s'est arrêté.

« Nous avons avisé la police et les pompiers. Sur les lieux, nous avons vu aussitôt qu'il n'y avait personne à sauver. Les habitants des maisons voisines n'ont pas été blessés et l'incendie n'a pas détruit ces habitations. Mais nous savons qu'il y a 80 morts, c'est

terrible. »

Une foule de curieux se pressait en direction de Durrenaesch. Avec l'aide de l'armée, la police est en train d'établir un barrage d'un vaste périmètre, les samaritains de la localité vont commencer une œuvre que la piété commande, mais qui ne se décrit pas.

Après

On ignore encore les circonstances exactes de la chute de la « Caravelle » de Swissair Genève-Rome, via Kloten. Les détails seront fournis au cours d'une conférence de presse. Il semble toutefois établi que l'avion s'est abattu à 7 heures 20 à la sortie occidentale de Duerrenaesch. Tous les quatre-vingts passagers ont trouvé la mort, aucun des corps des passagers n'a été retrouvé au point de chute de l'appareil. Ils se trouvent ou bien profondément enfouis dans le cratère profond d'environ cinq mètres, provoqué par l'explosion, ou bien ils ont été déchiquetés par cette dernière. Seuls, des débris humains sont disséminés aux alentours du lieu de la catastrophe. La chute de l'avion a endommagé deux maisons d'habitation. La première a vu son toit enfoncé, tandis que les fenêtres de la deuxième ont volé en éclats. En outre, une grange isolée a pris feu à la suite de l'explosion, mais ce début d'incendie a pu être maîtrisé rapidement, empêchant que le sinistre ne se communique à la maison d'habitation. Au moment de la catastrophe, la région était couverte d'un épais

brouillard. Les habitants des maisons avoisinantes ont ressenti comme un violent coup de tonnerre, puis ne virent que les flammes qui s'échappaient de la grange en feu. L'avion s'est pratiquement désintégré. Le lieu de la catastrophe offre un aspect de désolation.

Une habitante de Duerrenaesch, témoin du drame, a raconté ce qui suit : « Il était environ 7 heures 30 et nous prenions notre petit-déjeuner, ma famille et moi, lorsque nous entendîmes une explosion. Nous pensâmes immédiatement que la fabrique de liège qui se trouve à peu de distance avait sauté en l'air. Toute la maison a tremblé et les vitres volèrent en éclats. Nous sortîmes et aperçurent, à 250 mètres, les débris fumants d'un avion, dont seul le fuselage était encore visible, et qui était enfoncé dans la terre comme un entonnoir. Le reste de l'appareil était disséminé en milliers de petits morceaux tout autour. Quatre ambulances, les pompiers et la police furent immédiatement sur les lieux. Les ambulances, hélas, durent repartir bredouilles, aucun corps ne pouvant être récupéré pour l'instant. La police dressa aussitôt un barrage. »

Duerrenaesch et les localités environnantes furent privées de courant électrique, l'avion ayant, dans sa chute, endommagé la conduite principale. De ce fait, toutes les fabriques et les entreprises de la région ont dû cesser le travail. Les deux maisons endommagées sont une grange appartenant au municipal Alpsteg, et une maison d'habitation, propriété de M. Heinrich Lienhard, commerçant, qui se trouvait chez lui au moment de la tragédie et qui s'en tire sain et sauf.

Un village affreusement décimé

Le village zuricois de Humlikon, près d'Andelfingen, a été terriblement frappé par la catastrophe aérienne de Duerrenaesch, plus de 40 habitants de cette petite commune paysanne, qui n'en compte que 200 au total, ont été tués dans la Caravelle de Swissair. Parmi les disparus figurent le syndic, le greffier municipal et l'administrateur des biens communaux, tous avec leurs épouses.

Humlikon: une commune décapitée

Le village zuricois de Humlikon est totalement privé d'autorités à la suite de la catastrophe de Duerrenaesch, tous les membres de la municipalité et de la commission scolaire ont péri dans l'accident de la « Caravelle ». En vertu de la disposition constitutionnelle sur l'absence d'autorités dans une commune, c'est le conseil de district d'Andelfingen, présidé par le préfet Robert Haefliger, qui gérera les affaires de Humlikon. Le travail administratif sera confié au greffier de la préfecture, M. Reinhold Grob, qui a interrompu ses vacances dans les Grisons pour gagner aussitôt le malheureux village. On signale aussi l'arrivée à Humlikon du président du gouvernement zuricois, le conseiller aux Etats Rudolf Meier.

Le seul employé communal de Humlikon est aujourd'hui M. Jakob Zindel, officier d'état-civil, qui a perdu

son fils de 26 ans dans la catastrophe.

Depuis l'accident, 40 enfants de Humlikon sont orphelins de père et de mère. De nombreuses familles se sont annoncées pour les recueillir.

Le plus grand malheur de Swissair

Notre compagnie nationale de navigation aérienne «Swissair», dont la «Caravelle» H.B.-I.C.V. «Schaffhouse» a été détruite avec ses huitante occupants, connaît son plus grand malheur depuis sa fondation en 1931.

Contrairement à la plupart des autres compagnies d'aviation, «Swissair » n'avait eu à déplorer jusqu'à présent que deux accidents relativement graves: l'amerrissage de fortune d'un «Convair » au large de Folkestone en 1954 (trois morts), et la chute d'un avionécole dans le lac de Constance en 1957 (neuf morts). Une série d'autres accidents, pour la plupart dûs à des défectuosités techniques, n'eurent pas de conséquences graves.

Condoléances du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral s'est réuni en raison de l'accident d'aviation survenu dans le canton d'Argovie. Il a pris connaissance avec une vive émotion de cette catastrophe. Il exprime ses profondes condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'à la Swissair.

Conférence de presse de Swissair

A la suite de l'accident s'est tenue, au siège de la Direction générale de Swissair, une conférence de presse à laquelle étaient également présents MM. Ernst Schmidheiny, président du Conseil d'administration, W. Berchtold, président de la direction et ses proches collaborateurs, le colonel Hoegger, et M. Widmer, de la commission fédérale d'enquête en cas d'accidents d'aéronefs du Département fédéral des transports et de l'économie énergétique. Sur leurs visages, on remarquait l'expression du plus profond bouleversement à la suite de la plus terrible des catastrophes que Swissair ait jamais subies.

Au début de la conférence, M. Schmidheiny, président du Conseil d'administration, a déclaré:

« Je n'ai pas besoin de beaucoup de mots pour vous dire combien nous sommes à Swissair profondément bouleversés et attristés. La catastrophe, qui nous a frappés et qui a coûté la vie à 80 personnes, est la plus grave que Świssair ait jamais connue dans toutes ses années d'activités. Mais grande ou petite, une telle catastrophe est pour nous et pour toute la population quelque chose d'effroyable et de bouleversant. Nous prenons une part profonde au grand deuil qui frappe les parents des victimes. Nous rendons hommage aux morts et nous nous inclinons devant leurs dépouilles. Si un jour nous connaissons les causes de la catastrophe, nous vous les ferons connaître. Nous ne cacherons rien. »

M. W. Berchtold, président de la Direction, a lui aussi exprimé sa plus profonde émotion à la suite de

cette catastrophe. « Ce que nous pouvons vous dire ce soir, ce sont quelques faits qui nous sont connus. La commission d'enquête a commencé ses travaux sur les lieux de la catastrophe.

Swissair avait, jusqu'à ce jour, une flotte de huit caravelles, dont quatre étaient mises à disposition par la S.A.S. La Caravelle « Schaffhouse » H.B.-I.C.V. était la dernière qui fut livrée à Swissair le 19 octobre 1962. Rien de particulier n'avait été remarqué à cet appareil. Cette machine avait accompli 2.082 heures de vol, ce qui correspond à une utilisation normale pour un tel avion.

Les réacteurs, qui sont changés après 1.800 heures de vol chacun, comptaient, celui de gauche, 1.519 heures et celui de droite, 1.363 heures de service.

La veille, ladite Caravelle avait effectué les vols suivants :

Zurich-Vienne-Zurich, Zurich-Genève, Genève-Paris-Zurich, Zurich-Rome-Genève-Zurich.

La machine fut soumise, ensuite, à un contrôle,

lequel n'a rien révélé de particulier.

Le capitaine d'aviation Éugène Bohli, âgé de 37 ans, était un pilote de caravelle très capable, un pilote de contrôle expérimenté. Le co-pilote, le capitaine d'aviation Rudolf Widmer, était également un pilote de métropolitain et de caravelle expérimenté.

Le village d'Humlikon est effroyablement éprouvé. Swissair y a envoyé une délégation pour exprimer les premières condoléances et pour fournir les premiers secours »

M. Berchtold parla ensuite des cironstances qui ont précédé et suivi la catastrophe. Le matin, un brouillard régnait sur la région. Cependant, cela n'empêcha pas le départ de Kloten. Le capitaine ne prit toutefois sa décision qu'après avoir roulé avec sa machine sur la piste et être revenu à son point de départ.

Le président de la commission d'enquête, le colonel Robert Hoegger, a déclaré :

« Le matin à 7 h 45, je fus chargé de la lourde tâche d'effectuer une enquête préliminaire. Elle est menée selon les règles internationales. Dans la commission d'enquête, qui a commencé immédiatement son travail, tous les organes entrant en considération ont été immédiatement avisés pour être représentés: procureur général, président de commune, police, pompiers, service scientifique, personnel sanitaire et médical. Il se passera quelques jours avant qu'on puisse déblayer le champ des débris. Le soir, d'autres experts ont été appelés à collaborer. L'enquête se poursuit dans toutes les directions. Jusqu'à présent, aucun cadavre n'a été retrouvé. Le service scientifique a examiné chaque morceau, retrouvé avec l'aide d'un état-major de médecins et d'auxiliaires. On a retrouvé en somme très peu de choses.

Toutefois, deux éléments fournissent une première indication permettant de conclure à un défaut technique. A Kloten, on a trouvé des parties du train d'atterrissage.

D'autre part, des témoins affirment avoir trouvé, à 10 km du point de chute, des pièces métalliques provenant de la Caravelle. Ces pièces sont carbonisées.

La violence de la chute a dû être prodigieuse. Le cratère a une profondeur de sept à huit mètres. »

*

Un journaliste ayant soulevé la question d'un éventuel sabotage, il fut répondu que les cas d'accidents d'avion où le sabotage est une cause prouvée sont extrêmement rares. Dans le cas particulier, aucun indice ne permet d'envisager un sabotage.

M. Berchtold a précisé que les pneus des avions sont souvent endommagés, sans que ce phénomène entraîne des suites graves. Les morceaux de pneus trouvés à Kloten peuvent aussi provenir d'un autre avion.

Les « Caravelle », devait-on encore souligner, offrent pour le moins autant de sécurité que les autres avions. 130 appareils de ce type sont en service. Ils ont déjà accompli environ un million d'heures de vol. Les inévitables « maladies d'enfance » sont toutes corrigées.

L'assurance des passagers fait l'objet d'une réglementation internationale. Sur la base de l'accord de Varsovie, la somme versée par passager s'élevait à 36.000 francs. Elle a été portée depuis à 72.000 francs. La Swissair a mis le nouveau tarif en vigueur le mois d'août dernier, alors qu'elle n'y était pas encore tenue.

En conclusion de cette conférence de presse, M. Ernst Schmidheiny a fait savoir, qu'un service funèbre pour les victimes de la catastrophe sera célébré à la Fraumuensterkirche de Zurich.

Conclusion

La Swissair communique que les indices trouvés sur les causes de la catastrophe de Duerrenaesch forment maintenant une chaîne de preuves complète. Il a été établi, avec une sûreté de nonante pour cent, que les dégâts subis à l'envol par le train d'atterrissage de la Caravelle ont provoqué l'allumage de l'appareillage hydraulique, puis l'incendie de la conduite de carburant. Les pièces vitales de l'avion ont toutes été retrouvées. L'examen des réacteurs a montré qu'ils avaient fonctionné normalement. Contrairement à ce qu'on avait dit d'abord, il n'y a eu d'incendie ni dans l'un, ni dans l'autre.

A ZURICH

Jamais encore une cérémonie funèbre n'a suscité une aussi profonde émotion que celle qui s'est déroulée au Fraumuenster à Zurich, à la mémoire des victimes de la catastrophe aérienne survenue à Duerrenaesch. Longtemps avant le début de la cérémonie, une foule de plusieurs milliers de personnes se pressaient dans les rues conduisant à l'église où avait lieu la cérémonie et dans les églises où ladite cérémonie était retransmise par haut-parleurs.

Les cloches de toutes les églises de la ville ont sonné le

glas. Pendant dix minutes, dans la bruine glacée qui enveloppait la ville, la sonnerie funèbre a égrené ses notes. Puis s'est déroulée en l'église du Fraumuenster, dans la vieille ville, la cérémonie funèbre. L'église était remplie de fleurs, déposées là en dernier hommage aux victimes de cette terrible catastrophe. La nef avait été réservée aux familles des victimes. Parmi l'assistance, on remarquait notamment M. Willy Spuehler, président de la Confédération, le conseiller fédéral Paul Chaudet, chef du Département militaire, les autorités de la ville et du canton de Zurich, celles du canton d'Argovie, où se trouve le village de Duerrenaesch, les autorités communales d'Andelfingen, commune à laquelle appartient le village d'Humlikon, si durement éprouvé, ainsi qu'un grand nombre de membres de la Swissair, la plupart en uniforme de service.

Dans le chœur se dresse seulement un haut catafalque — vide —, les corps ou ce qu'il en reste sont restés à Duerrenaesch.

Après un jeu d'orgue, le pasteur Peter Vogelsanger, le pasteur du Fraumuenster, lit une longue liste de 80 noms, en commençant par les 43 victimes du village d'Humlikon, puis les six passagers de nationalité étrangère de la Caravelle, les autres passagers suisses et enfin les membres du personnel de la Compagnie « Swissair », les trois hôtesses et l'équipage de l'avion, tous victimes de la plus terrible catastrophe aérienne que la Suisse et la Swissair aient jamais subie.

Le pasteur récite ensuite la prière, après quoi le chœur d'hommes de Zurich entonne le chant de la Bérésina. Le pasteur Vogelsanger prononce alors l'éloge funèbre. « Seigneur, donnez-leur la paix » : c'est par cette invocation que s'achève la courte prière, dite à l'intention des défunts par le représentant de l'église réformée. Après un intermède d'orgue, un prêtre catholique, l'abbé Alfred Theobaldi, vicaire de la communauté catholique-romaine de Zurich, prononça lui aussi quelques paroles de réconfort à l'intention des familles et récita les prières des morts à la fin de la cérémonie.

Au nom de la Compagnie Swissair, le Président du Conseil d'Administration, M. Schmidheiny, salue la mémoire des victimes et exprime la peine profonde ressentie par le personnel tout entier de la Compagnie aérienne suisse à la suite de la catastrophe qui, en même temps que les passagers, a frappé plusieurs de leurs camarades. « Toute la lumière sera faite sur les causes de l'accident, déclare M. Schmidheiny, qui poursuit, la voix brisée par l'émotion : « Nous tirerons la leçon de ce que nous révélera l'enquête pour qu'un désastre semblable devienne à tout jamais impossible. » Nous ne saurons jamais, ajoute encore M. Schmidheiny, pourquoi ce fut précisément cette machine qui fut détruite avec ces passagers et cet équipage. Il s'agit d'une puissance supérieure, qui est au-dessus de nous. Nous ne pouvons qu'accepter cette décision et nous incliner. Le fait le plus bouleversant est que le petit village d'Humlikon a perdu le cinquième de ses habitants. 19 couples et 5 célibataires se rendaient le matin de bonne heure en excursion pour ne jamais plus revenir. Ils laissent 40 orphelins de père et de mère et 8 de père ou de mère, dont la moitié sont encore en âge de scolarité. Il est encore trop tôt,

certes, pour mesurer toute la portée de cette tragédie. Il faudra des années encore pour panser ces plaies. Aux parents, aux descendants, à toutes les familles dans l'affliction, nous ne pouvons que leur dire : Votre douleur est notre douleur. Au nom du Conseil d'Administration, de la Direction et de tous les collaborateurs, je présente les plus profondes condoléances aux familles des disparus et à tout le village d'Humlikon, sans oublier non plus de penser aux autres victimes de la catastrophe, à la disparition d'employés fidèles de la Compagnie, qui laissent 20 enfants orphelins et 9 veuves.

Sous les voûtes montent les hymnes et psaumes que chante le chœur d'hommes de Zurich. Le dernier est un alléluia.

L'émouvante cérémonie se termine par la récitation de « Notre Père », prière commune aux chrétiens de toutes confessions. A l'extérieur de l'église, une foule de plusieurs milliers de personnes est restée debout, sous la pluie, pour entendre la retransmission de la cérémonie par haut-parleur.

Puis c'est le village d'Humlikon qui, en son église paroissiale, située dans la localité voisine d'Andelfingen, rendra hommage à ses morts. Pour cette seconde cérémonie, c'est M. Friedrich Wahlen, chef du Département politique, que le Conseil fédéral a désigné pour le représenter.

CEREMONIE FUNEBRE A ANDELFINGEN

Au cours d'une cérémonie émouvante qui s'est déroulée à Andelfingen, toute la paroisse et toute la région ont dit un dernier adieu aux 43 habitants de Humlikon victimes de la tragédie de Duerrenaesch.

Vers 13 h, à l'appel d'une petite cloche, un millier de personnes se rassemblèrent dans le malheureux village de Humlikon et se formèrent en cortège. Celui-ci s'ébranla en direction d'Andelfingen, précédé de cinq véhicules chargés de couronnes. Quatre cercueils contenant les restes des victimes étaient suivis des familles en deuil. Puis, venaient le conseiller fédéral Wahlen, le Conseil d'Etat zuricois in corpore, conduit par le président Rudolf Meier, le conseil synodal du canton, des délégations du Grand Conseil et du Conseil communal de Zurich, les membres des autorités communales de la région, un grand nombre de membres de la Swissair en uniformes, et enfin une nombreuse foule au sein de laquelle on remarquait diverses associations avec leurs drapeaux.

Au temple d'Andelfingen, où l'on voyait les couronnes du Conseil fédéral, du Conseil d'Etat et de Swissair, un jeu d'orque ouvrit la cérémonie funèbre. Le pasteur Niederer lut la liste des noms des 43 morts de Humlikon. Il rappela que 19 couples avaient disparu, laissant 40 orphelins, que 24 ménages — la moitié du village — étaient frappés durement, que la société de tir avait perdu à elle seule 12 membres. Il faudra beaucoup d'années pour guérir les blessures. Au nom des familles endeuillées, de la commune de Humlikon et de la paroisse d'Andelfingen, le pasteur Niederer a remercié tous ceux qui ont pris part à la grande peine du village et qui sont venus à son aide.

AIDE AU VILLAGE D'HUMLIKON

Spontanément, de nombreuses personnes, des institutions, des communes et des entreprises, se sont offertes pour porter secours au village d'Humlikon, terriblement éprouvé par la catastrophe aérienne. Des écoles d'agriculture ont proposé leur aide pour exécuter les travaux des exploitations agricoles; la Maison Maggi veut envoyer du personnel pour traire les vaches ainsi que des cuisinières et les communes voisines ont fait preuve d'un magnifique esprit d'entraide. Des bûcherons, autrefois agriculteurs, de la commune d'Andelfingen, se sont rendus sur place pour s'occuper des trains de campagne et de nombreux paysans des environs sont également venus apporter leur aide, en plus de leur dur travail quotidien.

Swissair a envoyé une somme de 10.000 F pour les besoins de première nécessité. Comme on le sait, le Conseil communal de Richen (Bâle) a fait parvenir la somme de 20.000 F pour les orphelins des 19 couples qui ont péri dans l'accident. Mais, pour le moment, les pertes se font plus ressentir sur le plan humain que matériel : il manque des êtres humains, des pères et des mères, des maîtres et des autorités. Jakob Peter, ancien membre de la municipalité de Zurich, qui a été appelé comme commissaire du Conseil du district d'Andelfingen, a pris possession de son poste et doit s'occuper des affaires de la commune, rendues compliquées par la mort d'un grand nombre de ses habitants et des orphelins. Malheureusement, le tableau de l'aide spontanée n'est pas tout à fait sans nuage. De nombreux reporters et journalistes se sont rendus à Humlikon. De nombreuses voitures sont arrêtées dans le village et un grand nombre sont immatriculées à l'étranger. La presse à sensation a pris en mains cette « affaire » et ne travaille que pour les gros titres, et les habitants de ce petit village tranquille, encore sous le coup de l'immense chagrin qui vient de s'abattre sur eux, ne se sentent plus chez eux, ils sont dérangés par les questions des reporters et la police a dû intervenir.

COMPLEXE ANTIRIDES

DIADERMINE-S

empêche la formation des rides arrête leur évolution

le pot : 5 F

BONETTI Frères - BELLINZONA-Suisse - MALAKOFF-Seine